

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Mâcon (71000)

Réponses de Eve Comtet Sorabella, au nom de la liste « MACON CITOYENS 2020 »

– le 23/02/2020 à 21:54 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Un plan vélo digne de ce nom affirme en premier lieu la nécessité de modérer la circulation motorisée (réduction des vitesses et des surfaces prises par l'automobile) tout en prévoyant les mesures et les dispositifs requis.

- Réduction des vitesses : ville à 30, à 20 ; respect des limitations de vitesse là où elles sont déjà existantes et pas suffisamment respectées (zone 30 notamment) ; aménager des plateaux traversants et passages piétons prioritaires

- Réduction des surfaces prises par l'automobile : il s'agit tout simplement de rééquilibrer l'espace dévolu aux différents modes de transport en réduisant la place de la voiture qui occupe aujourd'hui la majorité de l'espace, pour circuler mais aussi pour stationner.

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Financement : la FUB indique que les budgets nécessaires sont entre 10 et 25 euros par habitant et par an et sur le dernier recensement de l'INSEE : 33 427 habitants à Mâcon en 2016. On obtient donc un budget allant de 330 000 euros (10€/habitant/an) à 830 000€ (25€/habitant/an).

la mise en place d'un schéma de développement des mobilités actives associant largement à l'étude et à la prise de décision les habitants, les salariés, les commerçants et les entreprises permettra de spécifier une série de programmes prioritaires. Au coté du transport urbain, le plan vélo devra articuler le communal et l'intercommunal. Le suivi participatif des parties prenantes et le fléchage de presque 1M d'€ chaque année seront la garantie de l'effectivité de l'engagement.

Action n°2 : je m'engage

Affecter au moins 1% du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie. du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Notre projet prévoit de consacrer 10% des budgets d'investissements à la démarche des budgets participatifs. Notre volonté est clairement de prioriser les projets portés par les habitants pour combiner réponse aux besoins de proximité et développement des liens sociaux. Dans ce cadre il sera possible de réserver 1% du budget municipal d'investissement à la thématique transport et mobilités

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum trois fois par an.

Nous souhaitons que ce ou cette responsable soit un.e "politique" et soit en charge de la réalisation du plan vélo. Il fera le lien entre les élus et notre association dans le cadre du comité vélo.

Le ou la responsable "Vélo" devra travailler en étroite concertation avec le ou les référents mobilités douces

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum trois fois par an.

Ce comité assurera en particulier le pilotage et le suivi du plan vélo ; il sera également force de propositions.

Outre ces trois rendez-vous annuels, ce comité vélo devra aussi échanger avec les différents acteurs de la mobilité (cyclistes urbains, cyclotouristes, piétons, commerçants, police municipale, pmr...).

Action n°5 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Nous proposons de former en priorité des "référents vélo" dans les différents services et de sensibiliser les autres personnels à consulter ces "référents vélo" en tant que de besoin.

Il s'agit également de développer dans les services une culture "déplacements alternatifs à la voiture" afin que l'ensemble des projets d'investissements et de fonctionnement soient confrontés à la question des déplacements les plus vertueux pour l'environnement et la santé.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°6 : je m'engage

Créer un réseau express vélo à l'échelle de l'agglomération MBA.

Il s'agirait d'un réseau express vélo (autoroute à vélo), c'est-à-dire un réseau structurant de pistes cyclables larges, offrant des itinéraires directs et sécurisés pour les principaux déplacements « longue distance », dans Mâcon et pour relier les communes voisines, et la gare Mâcon-Loché-TGV.

Ces voies express vélo doivent avoir la même priorité aux intersections que les voies existantes qu'elles longent.

5 grands axes :

- D17 en direction de Chevagny, Prissé puis la Roche Vineuse (en lien avec la voie verte existante)
- D1079 en direction de Replonges, en partenariat avec les communes de l'Ain
- D906 en direction de Varennes les Mâcon, Crèche sur Saône, La Chapelle de Guinchay, Sancé, St Martin Belle Roche
- D82 en direction d'Hurigny
- D103 en direction de Sancé, Sennecé les Mâcon...

Sur la D906, une voie cyclable ainsi qu'un couloir de bus sera étudiée avec les partenaires pour permettre le passage à 2x1 voie et une traversée de la ville sécurisé et plus rapide pour les cyclistes. Là encore une consultation des habitants et des commerçants est incontournable.

Les autres axes seront travaillés parallèlement et aménagés en fonction de l'enveloppe budgétaire pluriannuelle disponible et les opportunités financières. MBA, Conseil départemental et Région devront travailler de concert. Il sera aussi possible de faire appel au FEDER le fond européen de développement régional.

Action n°7 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - RD 906 (ex route nationale 6)

- Rue de l'Héritan
- Route de Bioux (D17) en prolongement de la piste de Charnay jusqu'au rond-point de la rue Pillet
- Route Grand Sud / D1690
- D82, de Flacé au rond-point des crayons
- D103 en direction des Gautriats
- Rue de la Coupée et rue Rambuteau
- Rue Lacreteille
- Boulevard de la liberté
- Rue des Charmilles
- Rue de la Grisière
- Rue de Paris entre la place Gardon et le bv H. Dunant
- Rue de la levée à St Laurent
- Rue du grand four
- Rue B. Romanet et rues du quartier vallon / héritan

NB : On créera des bandes cyclables là où des pistes sont impossibles à aménager, en lien avec une modération de la circulation automobile (limitation de la vitesse par des coussins ralentisseurs par exemple).

Ces axes sont à aménager en cohérence avec le plan de circulation et en priorisant les jonctions des établissements scolaires/

Autant que possible hors des zones 30 notamment. L'espace à l'intérieur des ces zones devant souvent être partagé.

La réduction de la vitesse des voitures est indispensable pour permettre une cohabitation avec les cyclistes et les piétons (ralentisseurs, chicanes, radars pédagogiques...)

Action n°8 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : gare de Mâcon, écoles primaires, collèges et lycées, zones commerciales sud et nord, etc. pour

Action n°9 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération pour l'ensemble de l'agglomération Mâcon Beaujolais Agglomération.

Oui. C'est un travail à faire en concertation avec la MBA, le conseil départemental pour s'appuyer sur le réseau de voies vertes et bleues existants.

Action n°10 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur de la démarche de redynamisation du centre ville "Mâcon Cœur de ville, Cœur de vie), en particulier dans le réaménagement de l'îlot des Minimes et de l'îlot Laguiche.

Prendre en compte le vélo et les mobilités actives dans le programme de rénovation des places de la ville en termes de stationnement et d'accessibilité.

Mettre le vélo et les mobilités actives au cœur du projet "Saône Digitale" en lien avec les autres axes de la zone Sud.

Le projet Saône digitale exposé en Conseil municipal reste encore très flou. Nous ne voulons pas engager Mâcon Citoyens 2020 dans ce projet tel qu'il est présenté.

Les déplacements doux seront au cœur de notre politique de mobilités(accès et stationnements sécurisés pour les vélos notamment)

Action n°11 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. En particulier :

-Traversée de la Saône par le pont St Laurent et carrefour D906 pont de St Laurent : chercher une solution d'aménagement fluidifiant et sécurisant les circulations piétons/cycles.

-Tous les carrefours et ronds-points

-Voie ferrée : passerelle ou accès piéton/vélo pour un accès de la gare par l'ouest à divers endroits

-Traversées de la D906

Les financements d'état doivent nous aider à aménager les parcours cyclables. Le plan vélo annoncé en septembre 2018 (350 millions sur 7 ans) prévoit d'aider les collectivités à financer des projets d'infrastructures cyclables sur leur territoire. Il s'agit particulièrement de donner aux déplacements vélos une fluidité qui rende son utilisation désirable et sûre.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°12 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Il s'agit d'une mesure indispensable pour apaiser la ville.

Relancer une étude pour repenser le plan de circulation, avec l'objectif de supprimer les trafics de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Remettre en question la place de la voiture dans la ville.

Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme de ne conserver du transit motorisé que sur les axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°13 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. C'est le cas typique de la traversée Nord-Sud de Mâcon, RD 906 (ex N 6), qui mérite d'être transformée en boulevard urbain. Voir action ci-après.

Cela se fera en collaboration avec les autorités gestionnaires de cette axe et après consultation des acteurs concernés.

Action n°14 : je m'engage

Transformer en boulevard urbain limité à 50 km/h : Transformer en un boulevard urbain apaisé :

- limité à 50 km/h maxi : passer les sections à 70 km/h à 50 km/h et rendre effectif les 30km/h dans la portion déjà à cette limite.

- passer de 2x2 voies en 2x1 voies partout où ce n'est pas déjà fait

- redistribuer l'espace gagné au profit des transports en commun, des piétons et des vélos,

L'espace gagné sera aussi redistribué au profit des commerçants (restaurants, brasserie,..) dont la clientèle retrouvera plaisir à fréquenter ces lieux de rencontre.

Action n°15 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Oui et il faudra faire respecter la vitesse dans ces zones.

Action n°16 : je m'engage

Transformer en zone piétonne - Rue Philibert-Laguiche

- Rue Sigorgne
- Rue Franklin
- Place aux Herbes
- Rue Montrevel.

L'hypercentre restera cependant accessible aux personnes à mobilités réduites, livraisons et riverains.

Nous étudierons la possibilité de mettre en place au Nord et au Sud des plates formes logistiques permettant le chargement/déchargement vers des vélos cargo qui alimenteront la ville. A Grenoble, certaines entreprises développent ce genre de livraison. (Ex www.toutenvelo.fr)

Action n°17 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Instaurer le double-sens cyclable dans toutes les voies comprises en zone 30, sauf exception motivée, et installer la signalisation correspondante aux deux extrémités des voies concernées.

Généraliser les sas cyclables en amont des feux au fur et à mesure de leur rénovation.

Généraliser le cédez-le-passage aux feux toutes les fois que c'est possible, donc pour les tourne-à-droite (ou les allez-tout-droit en l'absence d'intersection)

Il faudra veiller à ne pas créer de situations dangereuses pour les piétons, les pmr et les automobilistes.

Action n°18 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Prioriser l'accès piétons et cycles.

Les voitures découragées, la piétonisation physique permanente ou temporaire selon les cas devra permettre aux enfants d'accéder en toute sécurité à l'école afin que se réinstalle une culture des déplacements doux dans les familles.

Action n°19 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement En particulier, limiter le stationnement des voitures aux abords des écoles et le supprimer d'un côté de la voie sur les voies à sens unique (dans le but de créer des aménagements cyclables de qualité).

Par exemple :

- Rue Rambuteau
- Rue Lacretelle.

Oui après consultation des habitants, des commerçants et des différents usagers.

Rue Lacretelle : Un aménagement pourra être expérimenté à moindre coût dans cette rue qui, toutefois, reste très pentu pour les cyclistes. On pourra demander à Mâcon Vélo en ville de mener une enquête auprès de ses adhérents.

Action n°20 : je m'engage

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Créer des parkings relais automobiles avec des garages vélo sécurisés.

Prévoir des dessertes cadencées de transports en commun sur les axes Nord-Sud et Est-Ouest de l'agglomération.

Oui à la condition que ces garages vélos répondent à un besoin réel.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°21 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé - aux gares SNCF de Mâcon-Ville et de Mâcon Loché (en profitant du programme Alvéole de la FUB)

- Place de la Barre

- dans les parkings relais / de covoiturage actuels et, à venir, aux entrées de la ville (péages d'autoroutes en particulier), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Nous recommandons également la gratuité pour ces stationnements vélo.

Ce programme Alvéole est une aubaine pour les collectivités, les bailleurs sociaux, les établissements scolaires. Il faut s'en saisir surtout qu' il permet aussi de bénéficier d'un accompagnement à la mobilité.

Action n°22 : je suis indécis-e

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Nous pensons en particulier, en centre-ville : Place aux Herbes, esplanade Lamartine, rue Carnot,...

L'installation de ces arceaux se fera sur les conseils des experts que sont les cyclistes. L'avis des commerçants peut être utile. Aujourd'hui de nombreux arceaux installés ne servent pas ou peu.

Action n°23 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Une période de test avec des box mobiles peut être envisagée pour permettre de rendre plus pertinente l'implantation des vélobox.

Effectivement, il faudra commencer par des tests pour avoir plus de souplesse dans les aménagements.

Le stationnement doit se faire en concertation avec les associations afin de garantir de bons investissements et de les placer aux endroits les plus pertinents.

Action n°24 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Améliorer les locaux vélos/trottinettes dans les écoles en les rendant facilement utilisables par les enfants.

Mettre des stationnements protégés des intempéries près de tous les équipements sportifs.

Encore une fois le programme Alveole doit être sollicité. Les parking vélo récemment installés dans les écoles primaires de la ville ne répondent pas aux besoins. Les enfants ont du mal à lever leur guidon pour poser les vélos (Ex : Ecole annexe - rue de l'héritan). Il faut absolument consulter les cyclistes qui sont par définition des personnes expertes)

Action n°25 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°26 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Le programme Alvéole peut aussi profiter aux bailleurs sociaux.

Action n°27 : je m'engage

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Action n°28 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Nous souhaitons soutenir ce genre de développement avec les partenaires.

Action n°29 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Offrir un tel service en gare SNCF de Mâcon-Ville (à l'image de ce qui est fait à Bourg-en-Bresse).

Non seulement il faudra prévoir une tarification spéciale adaptée aux revenus de chacun pour la location mais il faudra aussi soutenir l'acquisition de ces véhicules.

Action n°30 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Encourager les services de communication de la mairie et de l'agglomération à relayer les communications de Mâcon Vélo sur les services vélo (vélo école, ateliers de réparation, ...) les événements (vélorutions, conférences, ...) et les enquêtes vélo (baromètre FUB, ...)

Action n°31 : je m'engage

Mettre des locaux à disposition de l'association Mâcon Vélo en Ville.

Action n°32 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Nous proposons d'étendre sa vocation à l'ensemble des mobilités actives et de l'appeler en conséquence "Maison des mobilités actives"

Cette maison des mobilités fait partie de propositions que nous faisons. Un centre où les Mâconnais et les habitants de la MBA pourront trouver toutes les informations sur les déplacements doux, les transports en commun et l'intermodalité possible à Mâcon et entre les communes.

Promouvoir une culture vélo

Action n°33 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Pour cela, nous préconisons :

- de former des personnels à l'IMV (initiation mobilité vélo) ou au CQP (certificat de qualification professionnelle) "éducateur mobilité vélo"*
- de faire intervenir ces personnels dans les écoles pour rendre effectif cet objectif national du "savoir rouler" qu'on pourrait comparer au "savoir nager"*

Action n°34 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Nous suggérons à ces établissements de se fournir, par exemple, auprès d'ateliers d'auto-réparation locaux.

Action n°35 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Sur les 10 candidats en tête de la liste Mâcon Citoyens 6 se déplacent très régulièrement à vélo pour le travail ou la vie quotidienne, 1 le fait essentiellement en marchant.

Action n°36 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Nous proposons d'étendre cette mesure aux services intercommunaux.

Nous suggérons en outre de créer une flotte de vélos électriques pour le personnel des communes et de la MBA.

OUI après avoir pris l'avis du CHSCT et avoir mis en place les démarches pour un changement accepté. Cela contribuera à instaurer cette fameuse culture vélo dans les foyers. Et pourquoi pas organiser des challenges entre les différents services...

Action n°37 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

OUI dès lors que les lois et les règlements le permettent.

Action n°38 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Selon les besoins (distances à parcourir) mettre en place des pédibus ou des vélobus encadrés par des personnels salariés par la mairie pour emmener des enfants à l'école afin de pérenniser et de généraliser l'expérimentation initiée par Mâcon Vélo en Ville avec l'école Annexe (école désectorisée).

Pour pérenniser ces dispositifs, le soutien de la municipalité est incontournable.

Action n°39 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Nous proposons de participer ainsi au mouvement mondial de la "journée sans voiture" qui a lieu chaque 22 septembre pour faire de cette journée un événement festif de réappropriation de l'espace public, en organisant notamment des jeux dans les rues pour les enfants.

Il sera pertinent de proposer cette journée le dimanche qui précède ou qui suit le 22 septembre.

Action n°40 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". Nous l'appellerions volontiers "fête des mobilités actives". Cette fête, annuelle, se déroulerait au cœur de Mâcon. Organisée en partenariat avec Mâcon Vélo en Ville, elle serait destinée à promouvoir l'usage du vélo et de la marche au quotidien.

Action n°41 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable y compris, en particulier, aux abords des établissements scolaires.

Nous serons vigilants sur ce point. Nous mettrons fin à ce laxisme qui met en danger la vie des piétons et des cyclistes, sans parler de la gêne occasionnée aux personnes à mobilités réduites. Les abords des établissements scolaires feront l'objet de toute notre attention.

Action n°42 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Parmi les supports de communication, établir et tenir à jour un plan des itinéraires cyclables de l'agglomération et le diffuser sous différentes formes : papier, internet, applications smartphone.

Le Savoir Rouler est progressivement mis en place dans les écoles primaires. Ce dispositif est aussi une étape essentielle dans la sensibilisation et la communication ainsi que dans la formation des jeunes générations.

Commentaires généraux

Macon Citoyens 2020 veut soutenir toute association dont l'intérêt d'utilité publique est évident.